

PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU RESEAU DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉUTILISATION

Le 11/09/2020

Parce qu'elles permettent d'allonger la durée de vie des objets tout en créant des emplois, et qu'elles offrent aux habitants la possibilité d'acquérir des biens à des prix réduits, les structures de réemploi et réutilisation (recycleries, ressourceries, Emmaus...) jouent un rôle de premier plan pour accompagner une consommation plus responsable. Leur action est essentielle pour atteindre les objectifs fixés par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Fortement touchées par la crise économique consécutive à la COVID 19, la plupart de ces structures connaissent des difficultés financières, faisant peser un risque sur la poursuite de leurs activités. C'est pourquoi, le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont annoncé le 4 septembre un dispositif exceptionnel de soutien à hauteur de 10 millions d'euros, afin d'accompagner les structures de réemploi de l'ESS dans leur sortie de crise.

L'ADEME lance ce 10 septembre une enquête afin de cibler efficacement les associations et adapter l'aide à leur situation : [Répondre à l'enquête sur le dispositif de soutien exceptionnel ESS réemploi](#)

Cette aide exceptionnelle sera complétée par des actions de soutien à la modernisation du réseau du réemploi et de la réparation prévues dans le plan « France Relance » pour les deux prochaines années.

Le réemploi en France en quelques chiffres :

- **1 million de tonnes** de biens réemployés
- **6 700 structures** (hors sites internet et petites annonces)
- **+ de 100 millions de biens échangés** sur les sites et plateformes en ligne
- **34 000 ETP employés par le secteur dont 21 000** par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les associations caritatives

L'ESS, un secteur impacté par la crise de la COVID-19

La crise de la COVID-19 a durement touché ces structures (recycleries, ressourceries) en les privant des ressources liées aux activités de collecte et de ventes d'objets ainsi que d'information et de mobilisation du public. Pour beaucoup d'entre elles, à l'équilibre fragile, la crise économique et sanitaire pourrait à terme avoir des conséquences très lourdes en termes d'emploi (en particulier d'insertion) et de réduction des déchets pour les territoires.

Un dispositif de soutien sans précédent de 10 millions d'euros

Pour accompagner les associations dédiées au réemploi et à la réutilisation les plus impactées par la crise, le ministère de la Transition écologique et l'ADEME mettent en place un soutien d'urgence. **L'ADEME alloue ainsi un budget à hauteur de 9,5 millions d'euros à ce dispositif**, ce qui permettra à titre indicatif d'aider **environ 300 structures d'ici la fin de l'année 2020**. Cet accompagnement vient s'ajouter à la participation de l'Agence au fonds de soutien ESS mis en place par l'État en juin dernier, ciblant une centaine de petites structures actives dans l'économie circulaire.

Afin de cibler au mieux les associations concernées par ce plan de soutien, l'ADEME lance, en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (Réseau des Ressourceries, Emmaüs, ESS France) et ses partenaires dans les territoires, **une enquête auprès des structures associatives de plus de 3 salariés** actives dans le réemploi et la réutilisation (enquête ouverte **du 10 au 25 septembre 2020**).

L'objectif est d'apporter un soutien adapté, au cas par cas, en fonction des situations des associations identifiées. Cela passe notamment par :

- une cartographie des organismes souhaitant recevoir une telle aide ;
- l'identification des pertes ;
- la hiérarchisation des bénéficiaires.

L'aide sera par ailleurs attribuée en concertation étroite avec les collectivités locales, qui jouent un rôle central en faveur des initiatives de réemploi/réutilisation, de création d'emplois de proximité, de lutte contre l'exclusion et de protection de l'environnement.

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur [@ademe](https://twitter.com/ademe).**